

L'avenir des professionnels du chiffre reste à écrire

1 271 lectures

0 commentaire

Catégorie : Actualité des métiers du chiffre

Article écrit par [Sandra Schmidt](#) (1168 articles)

Modifié le 17/09/2018



Le tribunal pour les générations futures prend la forme d'une pièce de théâtre, d'un jeu de rôle, d'un semblant de procès qui doit faire réfléchir. Quel que soit le nom qu'on lui donne, juge, témoins, procureur, avocats et jurés, les derniers issus du public se succèdent au micro. Leur objectif ? Décider de l'avenir de la profession comptable et répondre à une question, simple en apparence.

L'obsolescence des professions du chiffre est-elle programmée ?

Les **métiers du chiffre** sont-ils voués à **disparaître** ? Seront-ils **réservés aux machines** ? Les comptables et experts-comptables seront-ils **tous au chômage** ?

Quatre témoins sont interrogés tour à tour par un procureur et un avocat. Tous deux arrivent avec leurs questions pour obtenir un témoignage qui va dans un sens ou un autre et permettre aux jurés de se prononcer.

Le public sera le cinquième juré. Alors, pour ou contre cette affirmation ? Serez-vous de l'avis des jurés ? **À vous d'en décider, dans l'intérêt des générations futures !**

« Passer des écritures au bilan est très faisable pour la machine »

Sur le **plan technologique**, il n'y a **pas de difficultés particulières**. Pour le premier témoin, Michael Benesty, ancien expert-comptable et commissaire aux comptes, ingénieur machine learning, « **partir de la pièce comptable** et être capable de **la qualifier**, passer les écritures puis **passer des écritures au bilan est très faisable pour la machine** ». Depuis 2012, le « machine learning a **beaucoup investi** sur la **reconnaissance d'image, les OCR**, ce sont des technologies qui sont standardisées » même si elles n'existent pas encore spécifiquement sous cette forme pour la profession comptable.

Or, dès lors que **l'expert-comptable** se contente de **faire des déclarations** dans les délais, la « **valeur ajoutée** de la prestation est **très faible** ». C'est ce qui « explique le succès des plateformes » et offres low cost aujourd'hui.

À l'expert-comptable de « **faire bénéficier son client de sa vision large** et de ses vraies compétences » à l'aide des outils numériques. Le chat bot et le traitement des données en sont des exemples. Ils doivent permettre à la fois :

de décharger l'expert-comptable des « questions pas forcément hyper intéressantes » comme les demandes de documents ;
d'imaginer des **ratios toujours plus précis**, par secteur d'activité, pour anticiper les difficultés, créer des alertes etc.

« Les hommes sont remplaçables par des machines : une façon de concevoir le monde »

La **machine a depuis longtemps secondé l'homme** sans jamais le remplacer totalement. De nombreux métiers ont disparu ou évolué avec le temps mais le **tiers de confiance machine** n'est **pas pour demain**. Laurence Allard, sociologue des usages numériques parle ici de « **prolétarisation** » plus que de « remplacement et de substitution ». L'opposition homme-machine n'est qu'une « **construction intellectuelle**, une **façon de concevoir un rapport au monde** qui suppose que les hommes soient remplaçables par les machines ». Cette « **construction intellectuelle** peut être **discutée** et remise en cause pour être remplacée par une autre conception, celle du compagnonnage », de la machine comme outil de l'homme.

Imposer les technologies ne se fera donc pas forcément sans conflit. De la même manière que **certaines technologies** seront **plus facilement adoptées que d'autres**, « il peut y avoir des ratés comme on en a connu dans l'histoire des innovations technologiques et l'adoption des technologies ne se fera pas forcément sans conflictualité ou de manière passive, il peut toujours y avoir **des débats, des réorientations** ».

« Nous avons **tout à gagner** en nous posant les **questions du bon usage des technologies** ».

Même dans des communautés comme les utilisateurs de Blockchain « où l'on pourrait penser que le tiers de confiance machine prendrait le dessus », paradoxalement, les demandes vis-à-vis des experts-comptables et commissaires aux comptes augmentent. « **Le tiers de confiance reste humain** » conclut Laurence Allard.

« Je ne me sens pas du tout périmé, la profession a un avenir formidable »

Cyril Degrilart est un jeune expert-comptable, enthousiaste, optimiste et fier d'être expert-comptable. À ses yeux, « **plus il y aura de données et d'intelligence artificielle et plus le client aura besoin de son expert-comptable** ». Si aujourd'hui, « 90% des missions sont l'accompagnement quotidien des chefs d'entreprises, il y a un vrai levier de développement sur les 10% qui restent, le conseil ».

Les experts-comptables **doivent se réveiller et réagir** :

- en « **anticipant les évolutions** », en utilisant les dernières technologies ;
- « en faisant **évoluer eux-mêmes leur métier**, sans attendre une éventuelle déréglementation ».

Tous pourront s'appuyer sur ces technologies pour continuer à réviser ou contrôler les comptes et rendre des travaux de meilleure qualité.

Les **missions de conseil** seront **facilitées par le contact quotidien** avec le client et les **missions récurrentes**. « C'est un véritable avantage par rapport aux autres conseils ».

« Le monopole de la tenue de comptabilité va disparaître »

Joel Moret-Bailly est professeur de droit et avocat associé. Pour lui, la **directive sur les professions réglementées** a pour objectif au minimum de **déréglementer la tenue comptable**. Cette fameuse tenue comptable qui risque de toute façon d'être rapidement assurée par les machines.

Même le **niveau de formation** des experts-comptables « **n'est pas un avantage concurrentiel** par rapport aux autres acteurs » puisque « pour pouvoir faire jouer la concurrence, il faut déjà en avoir les moyens ».

En revanche « **l'interprofessionnalité** n'est **pas** du tout **une menace** puisque seules les professions qui ne servent plus à rien disparaissent. Le point fort d'un expert-comptable est sa compétence et l'interprofessionnalité est davantage **une chance pour détecter les signaux faibles** ».

« **Seules certaines activités** sont **menacées d'obsolescence**, celles qui nécessitent peu de compétences » conclut Joel Moret-Bailly.

L'obsolescence des professions du chiffre ne convainc pas

Qu'il s'agisse des témoins, des jurés, du procureur Sansot ou de l'avocate, **l'obsolescence des professions du chiffre ne convainc pas**.

Si **l'évolution est indispensable**, si la **création de nouvelles missions sera salutaire**, l'expert-comptable devrait avoir de beaux jours devant lui. Mais « l'expert-comptable **doit changer** » précise le procureur Sansot. Il doit changer :

- en « **proposant une mission de Full service** » avec « beaucoup **moins d'assistance comptable** et davantage de **conseil en stratégie** » ;
- en « s'ouvrant réellement à **l'interprofessionnalisation** » ;
- en « **se formant encore et toujours** » et en intégrant les nouveaux outils car c'est l'homme qui crée la machine » liste encore le procureur.

Pour l'avocate, « **redouter l'intelligence artificielle**, c'est **comme redouter la calculatrice** ou le tableur excel ». Un robot ne peut répondre que si la question posée est la bonne. « Les experts-comptables doivent accompagner le changement pour ne pas être victimes du progrès ».

Les jurés seront unanimes et finalement, 54% du public, le cinquième juré, estimera que l'obsolescence des professions du chiffre n'est pas programmé.

Plus d'infos

Michaël Benesty : « Je crois beaucoup aux vertus de l'open data »

Le tribunal pour les générations futures : Usbek et Rika

Conférences des universités d'été 2018

Synthèse de la conférence en quelques tweets

Article à lire sur Compta Online : <https://www.compta-online.com/avenir-des-professionnels-du-chiffre-reste-ecrire-ao3488>

Les articles : <https://www.compta-online.com/articles>

La revue de presse : <https://www.compta-online.com/revuedepresse>

Avertissement : Ce site permet aux internautes de dialoguer librement sur le thème de la comptabilité.

Les réponses des Internautes et des membres du forum n'engagent en aucun cas la responsabilité de Compta Online.

Tout élément se trouvant sur ce site est la propriété exclusive de Compta Online, sous réserve de droits appartenant à des tiers.

Toute copie, toute reprise ou tout usage des photographies, illustrations et graphismes, ainsi que toute reprise de la mise en page figurant sur ce site, ainsi que toute copie ou reprise en tout ou partie des textes cités sur ce site sont strictement interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

Toute reprise ou tout usage, à quelque titre que ce soit, des marques textuelles, graphiques ou combinées (comme notamment les logos) sont également interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

© 2003-2018 Compta Online

S'informer, partager, évoluer